

GALOP D'ESSAI : COMPTABILITE FINANCIERE DE L'ENTREPRISE I

DOSSIER N°1 : PRINCIPES COMPTABLES ET DEFINITIONS

1-1. (1,5 point) Mademoiselle Ondine ORESTO vous demande de définir le principe de non-compensation et d'en donner un exemple d'application.

« Article L. 123-19. Les éléments d'actif et de passif doivent être évalués séparément. Aucune compensation ne peut être opérée entre les postes d'actif et de passif du bilan ou entre les postes de charges et de produits du compte de résultat. »

Exemple : Ainsi, au bilan un compte bancaire présentant un découvert ne peut être porté en déduction d'un autre compte bancaire présentant une somme disponible figurant à l'actif.

Le découvert figure dans les "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit" au passif de manière distincte, alors que le disponible en banque et les autres liquidités figurent à l'actif dans les "disponibilités".

Il y a toutefois des exceptions explicitement prévues par le plan comptable. Par exemple, les rabais, remises et ristournes obtenus viennent en diminution des achats.

1-2. (1 point) Elle vous demande également des précisions concernant des définitions. Complétez les phrases suivantes :

- a) Les comptes de produits correspondent aux comptes de la classe... **7**.
- b) Les stocks de marchandises sont valorisés à leur... **Coût d'acquisition Hors Taxes**
Frais d'achats + Frais accessoires d'achats

Donnez la définition de ces documents comptables :

c) **Le journal** est un document comptable où les **mouvements** affectant le patrimoine de l'entreprise **sont enregistrés** opération par opération. Ces mouvements sont portés chronologiquement (sans blanc ni rature).

d) **Le Grand-Livre** est un document comptable qui regroupe l'**ensemble des comptes** utilisés d'une entreprise qui tient sa comptabilité en partie double (dans l'ordre des comptes du Plan comptable de 1 à 7).

Pour chaque compte figure : Solde au début de la période ; Liste chronologique des mouvements qui ont affecté ce compte, en précisant s'il s'agit de débits ou de crédits ; Totaux des débits et des crédits ; Solde final.

e) **Que pensez-vous d'une entreprise si l'on vous dit que son compte « Caisse » est largement créditeur ?**

On ne peut rien en penser car sa comptabilité présente manifestement des irrégularités. En effet, le solde d'un compte caisse ne peut être que débiteur ou nul.

Un compte Caisse créditeur est une situation impossible. On aurait dépensé plus d'espèces que l'on en a encaissé. On n'aurait donc pas enregistré des recettes ce qui constitue une irrégularité.